



CP 303.03 : Vous travaillez dans une salle de cinéma. Votre salaire va augmenter !

E.R. : Johan Vandycke – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation ?

Votre salaire augmentera le 1^{er} juin.

A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation s'élève à 2%. Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention: il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté !

Ouvriers	
Catégorie I	
Personnel de nettoyage	
A l'embauche	10,6535
Après 6 mois	10,8463
Après 12 mois	10,9590
Personnel d'entretien	
A l'embauche	10,6535
Après 6 mois	10,8463
Après 12 mois	10,9590
Travailleurs qualifiés	
	12,6172
Catégorie II	
Personnel de surveillance	11,9109
Catégorie III	
Opérateur débutant	10,7562
Aide-opérateur	11,0251
Opérateur qualifié	
Cinémas avec moins de 5 salles	12,3086
Cinémas avec au moins de 5 salles	12,6172

Catégorie IV	
Hôtesses et stewards	
A l'embauche	10,6535
Après 6 mois	10,8463
Après 12 mois	10,9590
Hôtesses-caissières et stewards-caissiers	
11,1413	
Convoyeurs au parking	
A l'embauche	10,6535
Après 6 mois	10,8463
Après 12 mois	10,9590
Personnel au comptoir	
A l'embauche	10,7562
Après 6 mois	11,0251
Après 12 mois	11,1413
Barman qualifié	
A l'embauche	11,4961
Après 6 mois	11,7813
Après 12 mois	11,9109
Catégorie V	
Chef-opérateur	13,6554
Chef-nettoyage	12,3385
Chef-entretien	12,3385
Chef-hôtesses/stewards	12,3385
Chef convoyeurs au parking	12,3385

Compléments d'ancienneté sur les salaires barémiques	
Après 2 ans de service	+ 0,04 EUR
Après 4 ans de service	+ 0,03 EUR
Après 6 ans de service	+ 0,02 EUR
Après 8 ans de service	+ 0,01 EUR

Employé(e)s					
Catégorie	1	2	3	4	5
Expérience					
0	1741,29	1819,68	1835,31	2119,19	2550,48
1	1804,82	1901,68	2036,72	2131,98	2566,88
2	1815,22	1928,26	2046,08	2144,71	2583,04
3	1825,44	1954,84	2083,91	2171,50	2599,53
4	1839,85	1985,84	2121,31	2197,79	2615,64
5	1854,49	2016,60	2158,46	2240,26	2671,19
6	1868,88	2046,98	2196,20	2264,32	2681,97
7	1883,24	2076,50	2196,20	2287,42	2737,39
8	1897,74	2104,23	2271,14	2372,48	2848,24
9	1912,29	2132,24	2308,63	2415,00	2903,80
10	1924,45	2157,70	2346,27	2457,87	2959,75
11	1936,96	2181,50	2383,77	2500,16	3014,74
12	1949,40	2204,89	2421,33	2542,79	3070,15
13	1961,54	2228,43	2451,05	2581,39	3125,71
14	1973,71	2251,78	2480,80	2616,23	3172,32
15	1985,90	2275,41	2510,21	2650,80	3218,92
16	1985,90	2275,41	2543,37	2690,63	3273,41
17	1994,27	2290,33	2610,83	2745,61	3320,17
18	1994,27	2290,33	2610,83	2764,56	3366,66
19	2002,67	2305,62	2628,03	2773,72	3366,66
20	2002,67	2305,62	2628,03	2788,92	3404,10
21	2002,67	2305,62	2628,03	2820,11	3404,10
22	2002,67	2305,62	2628,03	2837,49	3446,41

Indemnités	
Prime pour travail de nuit	
Prestations entre 22.00-23.00 heures	0,57
Prestations entre 23.00-06.00 heures	2,6156
En sus de l'indemnité pour travail de nuit, les travailleurs qui ont des prestations au-delà de 02.30 heures ont droit d'une surprime de 20 % sur le salaire horaire pour les heures déjà prestées dès 22.00 heures.	
Prime par heure pour les prestations des jours fériés légaux	
Prime par heure pour les prestations des jours fériés légaux	2,26
Prime mensuelle propre au secteur: pour certains travailleurs	21,89par mois
Indemnités vêtements de travail	
Fourniture	1,56 par journée de travail
Entretien et lavage	1,56 par journée de travail
Eco-chèques en décembre	
Eco-chèques en décembre	108,21
Prime annuelle en décembre	
Prime annuelle en décembre	204,95
Prime d'ancienneté annuelle (ouvriers) au mois de décembre	
A partir de 3 ans de service	199,25
A partir de 6 ans de service	370,04
A partir de 9 ans de service	540,80

S'affilier ?

